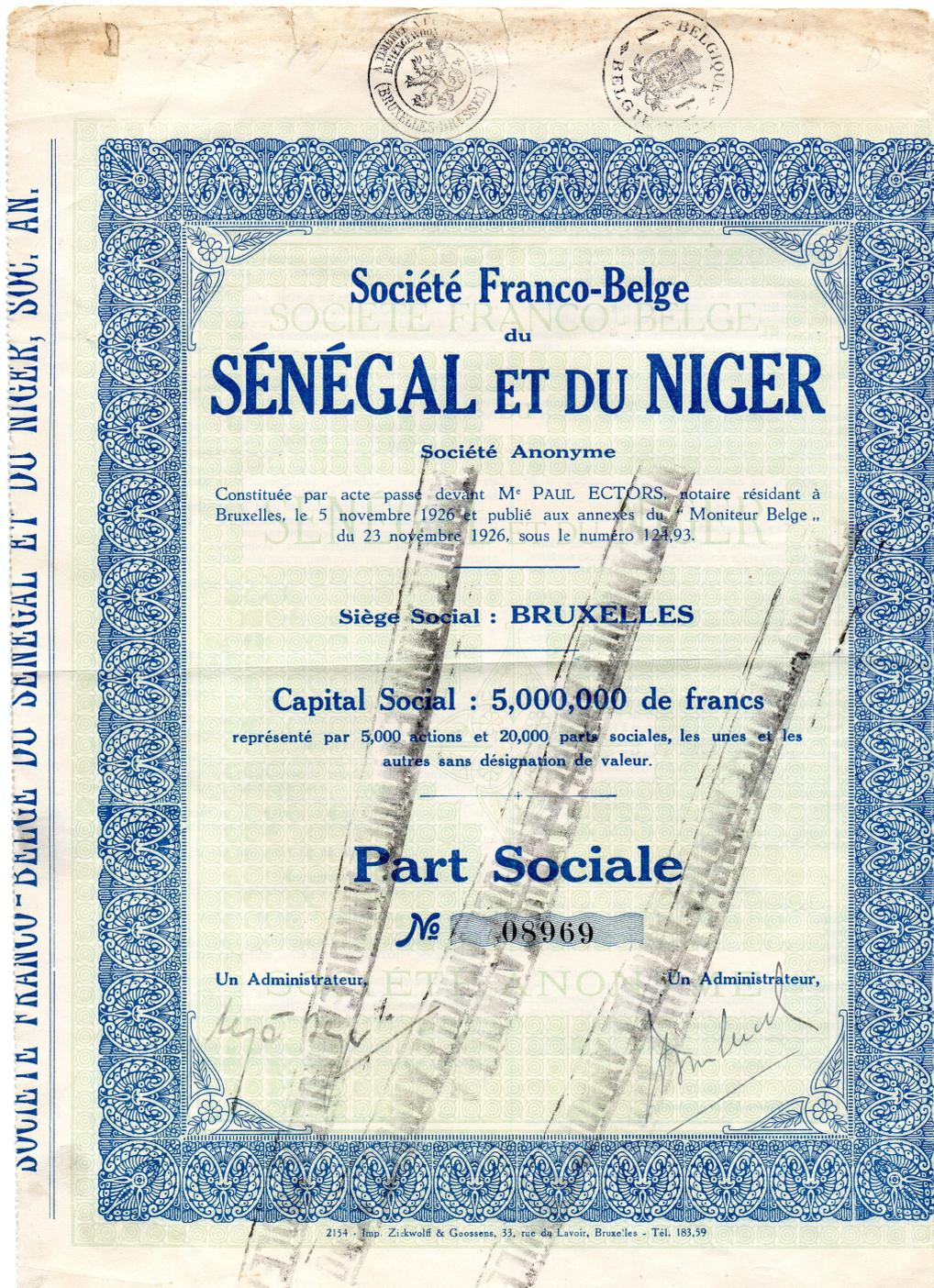


# SOCIÉTÉ FRANCO-BELGE DU SÉNÉGAL ET DU NIGER (1926-1928), import-export



Coll. Jacques Bobée  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Jacques\\_Bobee.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf)  
SOCIÉTÉ FRANCO-BELGE DU SÉNÉGAL ET DU NIGER

Société anonyme

Constituée par acte passé devant M<sup>e</sup> PAUL ECTORS, notaire résidant à Bruxelles, le 5 novembre 1926 et publié aux annexes du « Moniteur Belge » du 23 novembre 1926, sous le numéro 124,93.

Siège social : BRUXELLES

Capital social : 5.000.000 de francs

représenté par 5.000 actions et 20.000 parts sociales, les unes et les autres sans désignation de valeur.

---

PART SOCIALE

Un administrateur (à gauche) :

Un administrateur (à droite) :

Imp. Zickwolff & Goosens, 33, rue du Lavoir, Bruxelles

---

Société Franco-Belge du Sénégal et du Niger  
(*La Journée industrielle*, 25 novembre 1926)

Bruxelles, 23 novembre. — Sous cette dénomination vient d'être constituée, sous les auspices de l'Intertropical Comfina. une société au capital de 5 millions, représenté par 5.000 actions et 20.000 parts sociales. En rémunération de ses apports, la société Intertropical Comfina a reçu 1.700 actions ; elle a souscrit, en outre, les 3.300 actions restantes et 19.725 parts sociales au prix de 200 fr. pour chacun de ces titres.

---

Société Générale de Belgique  
(*La Journée industrielle*, 5 février 1927)

.....  
La Société Intertropical Comfina continue ses recherches minières entreprises au Congo belge et dans l'Oubanghi-Chari français. L'expérience tentée à la côte occidentale d'Afrique ayant mis en évidence la possibilité d'y réaliser des opérations commerciales fructueuses, une nouvelle filiale, la Société Franco-Belge du Sénégal et du Niger, a été constituée au capital de 5 millions de francs.

---

AVIS AU COMMERCE  
(*L'Ouest africain français*, 2 juin 1928)

La Société Franco-Belge du Sénégal et du Niger, a l'honneur d'informer sa clientèle que prochainement, ses bureaux et magasins seront transférés, 1, rue Joris à Dakar.

---

COMPTOIRS RÉUNIS DE L'OUEST-AFRICAIN  
(*La Journée industrielle*, 21 juin 1928)  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Comptoirs\\_reunis\\_Ouest-Afr.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Comptoirs_reunis_Ouest-Afr.pdf)

La Société franco-belge du Sénégal et du Niger, au capital de 5 millions, accuse pour son premier exercice un bénéfice de 12.068 francs belges. En raison de la concurrence rencontrée dans les territoires du Niger et de la Côte-d'ivoire de la part des Comptoirs Réunis de l'Ouest-Africain, il a été déclaré à l'assemblée du 19 juin qu'un projet d'absorption de la Société par cette dernière Compagnie avait été élaboré. Les actions seront remboursées au prix de 250 francs belges et les actionnaires pourront, en outre, souscrire à l'augmentation du capital de la société française, titre pour titre, à raison de 325 francs français, tandis que les actionnaires de la société française souscriront à 425 francs français. Les actionnaires de la société mère « Intertropical Comfina » pourront, eux aussi, probablement, souscrire à l'émission des nouvelles actions « Comptoirs réunis de l'Ouest-Africain » au prix de 425 francs français. L'admission des titres « Comptoirs réunis » à la Bourse de Bruxelles sera demandée.

---